

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 11 MARS 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le onze mars deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 15	
Date de la Convocation : 4 mars 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, PRADELS Michel, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, FILHOL Anthony, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline, MOULY Philippe.

Absents ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à MIRABEL Isabelle), EPRINCHARD Michel (procuration à Michel PRADELS), GARIBAL Christine (procuration à Christine ISSALY).

Absents excusés : CAPMARTIN Marion, BIBAL Laurence, PHARAMOND Nicole, GROUILLER Agnès.

**Délibération n° 2026 – 19 - Finances locales
Vote du Budget 2026 – Budget Assainissement**

Exposé :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget 2026 du service Assainissement.

Le budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	340 480 €	700 480.82 €
RECETTES	340 480 €	700 480.82 €

Décision :

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget du service Assainissement 2026 de la Commune conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.
- dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres pour la section d'investissement.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le :
- publication ou notification du :

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE